

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
de la séance du 23 février 2016 à 20h00
à Réguisheim**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
	GUIGNOT Alain	X		
ENSISHEIM	HABIG Michel	X		
	COCQUERELLE Delphine	X		
	KREMBEL Philippe	X		
	THIRIET Emmanuelle		X	P. KREMBEL
	HEGY Patrice	X		
	COADIC Gabrielle	X		
	MARETS Patric	X		
	MISSLIN Christine	X		
MEYENHEIM	SANJUAN José	X		
	BOOG Françoise	X		
	FURLING Armand	X		
MUNWILLER	MASSON Laurence	X		
	WERNER Patrice		X	
NIEDERENTZEN	MENAUT Philippe	X		
	WIDMER Jean-Pierre	X		
NIEDERHERGHEIM	ALBRECQ Antoine		X	J.P. WIDMER
	MOSER Gilbert	X		
OBERENTZEN	ZEMB Alain	X		
	MATHIAS René	X		
OBERHERGHEIM	BRENDLE Bernard		X	R. MATHIAS
	SICK Corinne	X		
	LAPP Philippe	X		
REGUISHEIM	MULLER Bernard		X	
	HOEGY Bernard	X		
	METZGER Fabienne	X		
	PAULUS Frank	X		

Assistent également :

Mme Marie SAUVE, *Directrice Générale des Services*, M. Gilles THIEBAUT, *Responsable des finances*

Auditeur : 0

Presse : Les DNA

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 20h00.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Point 01** - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée : aménagement de la rue des acacias à Munwiller
- Point 05** - Débat d'Orientations Budgétaires 2016
- Point 06** - Convention de conseil et d'assistance aux collectivités avec l'ADAUHR
- Point 07** - Avenant technique n° 2 au Plan Local de Redynamisation
- Point 08** - Attribution d'un fonds de concours et signature d'une convention de répartition du financement du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de la commune de Meyenheim
- Point 09** - Divers et information

Point n° 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCES DU 19 JANVIER 2016

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016.

Point n° 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Gilbert VONAU, 1^{er} Vice-président, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **désigne** Monsieur Gilbert VONAU, en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé *la délégation de compétences* que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

- **Décision n° 01/2016 du 12 janvier 2016**
Opération : Aménagement de la ZA de Niederhergheim Est
Objet de la décision : attribution et signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour la conception, l'aménagement et la viabilisation de la ZA de Niederhergheim Est (tranche ferme) au Cabinet Concepteur d'Aménagement Durable de Ribeauvillé (68150)
Montant du marché : 14.216,40 € HT (tranche ferme)

- **Décision n° 02/2016 du 03 février 2016**
Objet de la décision : attribution du marché de fourniture de 20 bacs de 770 litres pour la collecte sélective des déchets recyclables, à la Société Plastic Omnium de Fretin (59273)
Montant : 2.235,80 € HT

- **Décision n° 03/2016 du 10 février 2016**
Objet de la décision : attribution de la mission de levés topographiques au parc d'activités Niederhergheim Est au Cabinet JUNG Marc de Guebwiller (68500)
Montant : 3 975,00 € HT

- **Décision n° 04/2016 du 10 février 2016**
Objet de la décision : attribution de la mission d'élaboration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Ensisheim, de Meyenheim et de Niederentzen au Bureau d'étude OTE Ingénierie de Illkirch (67403)
Montant : 24 060,00 € HT

Le Conseil de Communauté prend acte.

Point n° 04 : TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE : AMENAGEMENT DE LA RUE DES ACACIAS A MUNWILLER

Monsieur le Président expose :

Lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal de Munwiller a décidé d'engager des travaux d'aménagement de la rue des Acacias.

Conformément aux délibérations du 25 mai 2004 pt5 et du 22 juin 2006 pt4, la commune de Munwiller souhaite confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 203.528 € HT, hors travaux d'assainissement pris en compte par le SIVU des XII Moulins.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rue des Acacias à Munwiller, aux conditions financières fixées par le conseil communautaire du 11 mars 2009,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Commune de Munwiller,
- d'accepter le transfert du marché de maîtrise d'œuvre signé entre la Commune de Munwiller et le Cabinet d'Ingénierie qui sera désigné prochainement par la commune suite à mise en concurrence et, par conséquent, autoriser le Président à signer l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de cette opération, dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, en qualité de mandataire, au nom et pour le compte de la commune de Munwiller,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec France Télécom pour l'enfouissement des réseaux, au nom et pour le compte de la Commune de Munwiller,
- de charger le Président de solliciter tous les partenaires institutionnels pour l'obtention d'aides financières susceptibles d'être accordées au titre de cette opération,

Le Conseil de Communauté sera amené à valider ultérieurement le plan de financement prévisionnel ; les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget principal 2016.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

➤ **adopte** les propositions susvisées.

Point n° 05 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Monsieur le Président expose :

Le législateur a prévu qu'au maximum deux mois avant le vote du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire ait lieu au sein des collectivités de plus de 3 500 habitants.

Il permet d'informer le Conseil Communautaire sur la situation économique et financière de la collectivité, et doit éclairer les choix qui seront faits lors du vote du budget primitif qui doit avoir lieu le 30 mars prochain.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Cet article a modifié certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à sa forme et son contenu.

Ce débat doit s'appuyer sur un document présenté par le président de l'exécutif de la collectivité portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit également présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (EPCI > 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus).

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique débouchant sur un vote.

Je vous invite à examiner les orientations pour 2016.

1. SITUATION GLOBALE

Dans la zone euro, la croissance en 2016 va bénéficier de trois principaux facteurs : la faiblesse du prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015.

En France, au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, l'année 2016 devrait être caractérisée par un léger rebond de +1,2%.

En 2015, le déficit reste sensiblement inchangé à 3,8% du PIB, néanmoins le cap de le ramener sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

La loi de finances 2016 s'inscrit dans le même esprit que les années précédentes : réduction des déficits, mise à contribution des collectivités locales.

Après trois années de **gel des dotations** de l'Etat (de 2011 à 2013), une **baisse de 1,5 milliards d'euros** en 2014 pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), une **baisse de 3,67 milliards d'euros** en 2015, l'année 2016 verra une **nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros**.

Ainsi, depuis 2012 la perte cumulée de DGF pour la collectivité s'élève à la somme de 375 000 euros comme détaillé ci-dessous :

		En euros					
		2012	2013	2014	2015	2016	Perte DGF
Pertes / 2012		1 127 000	1 096 000	1 091 000	1 012 000	934 000	
			-31 000	-36 000	-115 000	-193 000	-375 000

Dans le même temps, se poursuit le renforcement de la péréquation via le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Avec pour objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1 milliard d'euros).

Ce fonds augmente de 220 millions d'euros en 2016 pour atteindre un milliard d'euros. La communauté de communes appartient à la catégorie des collectivités contributrices au FPIC. Sa contribution au fonds pour 2016 est chiffrée à 230 000 € (incluant la participation à hauteur de 50% de la contribution des communes membres).

Depuis 2012 l'augmentation de cette charge nouvelle s'élève à la somme de 600 000 euros comme détaillé ci-dessous :

		En euros					
		2012	2013	2014	2015	2016	Charge nouvelle
		25 000	74 000	109 000	162 000	230 000	600 000

La perte totale pour la communauté de communes s'élève donc à 975 000 euros depuis 2012.



Les budgets des collectivités locales sont dorénavant soumis à de fortes tensions, les recherches d'économies et la mutualisation des services devront nécessairement se poursuivre, voire se renforcer.

2. SITUATION DE LA CCCHR

La communauté de communes du Centre Haut Rhin est composée de 9 communes, soit 15 226 habitants au 01 janvier 2016.

SITUATION FINANCIERE

La stratégie mise en place dès la création de la communauté de communes consistait à promouvoir le développement du territoire en favorisant l'investissement et en limitant au maximum les frais de structures.

Cette stratégie s'avère payante puisque nos charges de fonctionnement demeurent faibles alors que nos recettes, grâce au développement économique, augmentent régulièrement.

Les charges de fonctionnement représentent 245 €/habitant, inférieures de plus de 100 € par rapport à des collectivités environnantes ; nos frais de personnel s'élèvent à 23 € par habitant, contre 45 € au niveau départemental.

La dette s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 4 943 000 euros, soit 324 €/habitant (80 €/habitant hors budget annexe ZAID). Le taux d'intérêt moyen de remboursement de la dette est de 1.80%.

Le capital restant dû se répartit de la façon suivante :

Budget principal, 4 prêts à taux fixe pour un montant de 515 000 euros ;

Budget annexe OM, 1 prêt à taux fixe de 387 000 euros ;

Budget annexe enfance jeunesse, 1 prêt à taux fixe de 337 000 euros ;

Budget annexe ZAID, 3 prêts d'un montant total de 3 704 000 euros dont :

- 1 prêt à taux variable de 594 000 euros avec remboursement du capital in fine en 2017
- 1 prêt à taux variable de 610 000 euros avec remboursement du capital in fine en 2018
- 1 prêt à taux fixe (0.85%) de 2 500 000 euros avec remboursement du capital in fine en 2018.

Ces efforts, conjugués à l'adoption d'une fiscalité professionnelle unique en 2011, nous ont permis d'investir dans trois domaines majeurs : le développement économique et les actions en faveur de l'enfance et de l'environnement, ceci tout en faisant face à la baisse des dotations de l'Etat et des aides de la CAF.

3. PROSPECTIVE

En 2016, les orientations suivantes vous sont proposées :

Accentuer le développement économique avec notamment la réalisation des actions intégrées au PLR :

- Poursuivre l'aménagement de la ZAID Ensisheim-Réguisheim
- Aménagement en cours de nouvelles zones d'activités à Meyenheim, Niederhergheim...

Renforcer l'attractivité touristique de notre territoire avec :

- Le développement des pistes cyclables et sentiers piétonniers
- La création d'un point bleu pour diversifier l'offre d'accueil de touristes
- La création d'une brochure mettant en valeur le territoire

Conforter les services petite enfance et périscolaire qui répondent à des besoins légitimes de la population

Développer la qualité de notre environnement avec :

- La rénovation de la déchetterie d'Oberhergheim
- Des actions liées à la mise en place du Gerplan avec des interventions visant à valoriser le territoire et son patrimoine

Renforcer la solidarité intercommunale par :

- La prise en compte par la Communauté de Communes de 50% du FPIC Pour mémoire, notre contribution a évolué comme suit depuis 2012, nous prévoyons pour 2016 un coût total de 230 000 euros.

Année	Part CCCHR	Pris en charge de 50% de la contribution des communes	Coût total
2012	2 483	22 259	24 742
2013	31 749	42 661	74 410
2014	48 000	61 000	109 000
2015	65 000	97 000	162 000
2016	90 000	140 000	230 000

- L'élaboration et le financement d'un P.L.U. intercommunal
- La maîtrise d'ouvrage déléguée : ce portage logistique et financier facilite la réalisation des projets communaux. Les opérations réalisées en 2015 placées sous maîtrise d'ouvrage déléguée représentaient un investissement de 915 000 euros.
- La constitution d'un fonds de concours, instauré en 2015 et alimenté à hauteur de 50 000 euros chaque année.

A/ BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les charges de fonctionnement augmenteront d'environ 0.9% en 2016 par rapport à 2015.

L'évolution des principaux postes de charge sera la suivante :

- les charges à caractère général :
Elles restent stables à hauteur de 211 000 euros.
 - les charges de personnel :
Notre ratio dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement reste très faible. L'effectif, stable, est de sept personnes. Nos prévisions s'établissent à 330 000 euros.
 - les autres charges :
Elles restent stables à hauteur de 268 000 euros.
 - les charges financières :
Le budget prévisionnel 2016 sera de 27 000 € contre 42 000 € au budget précédent.
 - les charges exceptionnelles :
Ce chapitre prévoit une subvention d'équilibre de 727 000 euros pour le budget annexe enfance jeunesse identique à celle versée en 2015.
 - les atténuations de produits :
Elles sont constituées essentiellement des **attributions de compensation** versées aux communes qui seront les mêmes en 2016 qu'en 2015, représentant une somme globale de 4 045 837 euros.
- Elles intègrent également le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** (FPIC) qui connaîtra une nouvelle augmentation en 2016 comme expliqué en préambule.
- Cette charge a été de 162 000 euros en 2015 et nous tablons sur un coût de 230 000 euros pour la contribution de notre collectivité et sur la base d'une prise en charge de 50% des contributions dues par nos 9 communes.

Le budget de charges de fonctionnement prévisionnel pour 2016 pourrait s'établir comme suit :

En euros	Budget 2015	Budget 2016	Var
Charges à caractère général	211 000	211 000	0,0%
Charges brutes de personnel	331 000	330 000	-0,3%
Autres charges	270 000	268 000	-0,7%
Charges financières	42 000	27 000	-35,7%
Charges exceptionnelles	784 000	790 000	0,8%
Atténuation de produits	4 224 000	4 290 000	1,6%
TOTAL DEPENSES	5 862 000	5 916 000	0,9%

Globalement, les produits de fonctionnement vont baisser de 2,1% en 2016 par rapport à 2015.

En 2016, l'évolution des principaux postes de produits de la collectivité sera la suivante :

- les impôts et taxes :

En 2015 les recettes fiscales et les compensations associées perçues ont été conformes aux prévisions.

L'augmentation globale de 0.7% en 2016 est liée pour l'essentiel à la hausse des bases locatives dont la revalorisation proposée par la loi de finances est de 1.0%.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) s'affiche en baisse de 162 000 €.

Pour mémoire, elle avait augmenté de 213 000 € en 2015 et baissé de 142 000 € en 2014. On mesure bien ici les évolutions erratiques de cette taxe contrairement à la taxe professionnelle auquel elle a succédé.

Je vous propose donc de maintenir les taux d'impositions de 2015 en 2016.

- les dotations de l'Etat sont estimées en baisse de 9.2%. Nous prévoyons en particulier une baisse de la DGF de 8% (soit – 80 000 € par rapport à 2015), conséquence de la baisse annoncée par le gouvernement des dotations aux collectivités territoriales dans le cadre de son plan d'économies.

- les produits de gestion courante seront supérieurs en 2016 à ceux de 2015.

Le budget de produits de fonctionnement prévisionnel pour 2016 est évalué comme suit :

En euros	Budget 2015	Budget 2016	Var
Impôts et taxes	4 148 000	4 176 000	0,7%
Dotations et subventions	1 879 000	1 706 000	-9,2%
Produit gestion courante	140 263	154 150	9,9%
TOTAL RECETTES	6 167 263	6 036 150	-2,1%

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et sous réserve de la confirmation de ces évaluations par les services fiscaux, l'équilibre budgétaire 2016 est assuré.

Ce budget permet d'assurer le financement du budget annexe « Enfance et Jeunesse », d'assurer en partie l'autofinancement de nouveaux investissements et de pérenniser le Fonds de Concours au profit des communes de la CCCHR instauré en 2015.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ L'année 2016 permettra de réaliser et lancer un certain nombre de nouveaux projets :

- la piste cyclable Oberhergeim-Biltzheim- Niederentzen-Oberentzen, projet estimé à 200 000 € ;
- l'aire de camping-car à Ensisheim (100 000 €) ;
- la réhabilitation du bâtiment de l'aire d'accueil des gens du voyage (50 000 €) et la création d'un parking ;
- la réalisation d'une passerelle sur le canal Vauban à Oberentzen-Meyenheim (15 000 €).

En 2016 débutera également l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (188 000 €).

2/ La communauté de communes se verra encore confier différents chantiers d'investissement provenant de nos communes dont elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Ces opérations sont d'ores et déjà identifiées :

- L'aménagement de diverses voiries à Oberentzen pour un montant estimé à : 1 285 000 €
- L'aménagement du faubourg de Belfort à Ensisheim estimé à : 870 000 €
- L'aménagement de la Mairie de Niederhergheim et travaux connexes 780 000 €
- L'aménagement rue de Réguisheim à Meyenheim estimé à : 440 000 €
- L'aménagement rue des acacias à Munwiller estimé à : 250 000 €
- L'aménagement des rues de l'Ill et des Noyers à Niederentzen estimé à : 50 000 €

B/ BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE

Les charges courantes servant au **fonctionnement** des structures périscolaires, des crèches et du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) ainsi que les animations à l'adresse des adolescents s'élèveront à 1 284 000 € en 2016.

La contribution du budget général à ce budget s'élève à 727 000 €, identique à celle de 2015.

En section **d'investissement**, le budget prévoit :

- 50 000 € de provisions pour l'acquisition de matériel et mobilier pour les besoins des services, ainsi que le remplacement du chauffage à la crèche d'Ensisheim
- 50 000 € pour le remboursement du capital de la dette

C/ BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Ce service a connu d'importants changements avec la mise en place de la redevance incitative et la mise en service de la nouvelle déchetterie intercommunale d'Ensisheim.

Ces changements ont été bénéfiques, tant au niveau environnemental que financier.

Ainsi, grâce en particulier à une baisse du coût de collecte et de traitement de 4%, le budget 2016 s'équilibre sans augmenter le prix de la redevance.

Des travaux de rénovation de la déchetterie d'Oberhergheim seront entrepris en 2016.

D/ BUDGET ZA9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A Ensisheim, Passerelle 1, dix lots ont été vendus et trois restent en cours de négociation. Passerelle 2, cinq sont vendus (deux entreprises installées : France Boisson et Calipro68) et quatre réservés, sur un total de 10 lots.

A Meyenheim, le permis d'aménager a été accordé et des fouilles archéologiques sont prévues au printemps 2016. Deux lots (sur 17) sont déjà réservés.

La ZA de Niederhergheim lui emboîtera le pas, les terrains sont en cours d'acquisition.

A Niederentzen, un projet de zone commerciale d'une surface de 4,50 hectares est en cours de réflexion.

E/ BUDGET ZAID ENSISHEIM-RÉGISHEIM

Dans la ZAID, la collectivité est à présent propriétaire de 43ha.

Le permis d'aménager sur une 1^{ère} tranche de 9ha a été déposé et le maître d'œuvre désigné, les travaux devraient débuter en août 2016.

Ces investissements, sur ces deux derniers budgets, destinés à promouvoir l'activité et le développement économique de notre territoire se réalisent dans le cadre du Plan Local de Redynamisation (PLR) qui a été signé avec l'Etat, la Région et le conseil Départemental.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat et des aides de la CAF, la collectivité parvient à investir grâce à une politique volontariste menée depuis plusieurs années et permettant le développement économique de notre territoire.

Les marges de manœuvre dégagées nous permettent de :

- renforcer nos actions au bénéfice de la population ;
- développer nos zones d'activité, gages d'emplois proches des habitants ;
- développer notre attractivité touristique ;
- contribuer à la préservation de notre environnement ;
- développer la solidarité intercommunale.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** les orientations budgétaires 2016.

Point n° 06 - CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES AVEC L'ADAUHR

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a signé en date du 7 février 2013 pour une durée de 3 ans, une convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR dans le cadre de ses objectifs généraux de participation à l'aménagement harmonieux du territoire du département du Haut-Rhin.

Cette dernière arrivant à échéance, et afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Départemental, il est proposé de reconduire la convention de conseil et d'assistance aux collectivités ci-jointe, pour une durée de trois années à compter de la signature de ladite convention.

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,

à l'unanimité, à l'exception de M. Michel HABIG qui n'a pas participé au vote

- **autorise** M. VONAU, Vice-Président, à signer la convention susvisée.

Point n° 07 – AVENANT TECHNIQUE N°2 AU PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR) DU HAUT-RHIN

Dans le cadre du Plan Local de Redynamisation du Haut-Rhin, signé le 20 décembre 2013 entre l'Etat, le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, une stratégie ciblée de développement a été élaborée et se construit autour d'un programme d'actions qui vise à diversifier et valoriser l'offre territoriale destinée à accueillir des entreprises.

Dans le cadre de ce programme, l'action 3 – phase 5 correspondant à la construction d'un hôtel d'entreprises a été entamée en novembre 2014 avec la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un hôtel d'entreprises. Cette étude, menée par le Cabinet Katalyse, avait pour but d'accompagner la collectivité à sa prise de décision finale quant à la réalisation d'un tel projet. Les résultats de l'étude ont démontré l'inadaptation d'un hôtel d'entreprises sur le territoire. Il a donc été décidé d'abandonner la construction de cet équipement.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a indiqué qu'il n'utilisera pas l'ensemble des crédits Etats dédiés à la réalisation de la liaison routière A35/RD201 (action 2).

Il se dégage ainsi :

- sur l'action 3, un reliquat de 140 000 € de FNADT et de 315 500 € de FRED ;
- sur l'action 2, un reliquat de 54 793 € de FRED.

Au vue de ces éléments, une demande a été faite par la Communauté de Communes au comité de pilotage pour redéployer ces crédits FRED et FNADT devenus disponibles et de modifier le PLR comme suit :

- ***Fiche action n° 1 – ZAID D'ENSISHEIM-REGUISHEIM :***
 - Phase 4 : Equipements et signalétiques nécessaires pour l'aménagement de la première tranche de la ZAID.
Montant HT du projet : 242 172,25 € / Subvention FNADT : 140 000 € (57,81 %).
 - Phase 5 : Poursuite des travaux de la tranche 3 (27,64 ha).
Montant HT du projet : 549 272,00 € / Subvention FRED : 57 742,24 € (10,51 %).
- ***Fiche action n°3 – Diversifier et valoriser l'offre territoriale en matière de foncier destiné à accueillir des entreprises :***
 - Phase 3 : Aménager la ZA de Meyenheim – tranche 1.
Montant HT du projet : 1 489 944,71 € / Subvention FRED : 297 988,84 € (20 %).
 - Phase 4 : Aménager la ZA de Niederhergheim Est.

Montant HT du projet : 936 075,16 € / Subvention FRED : 65 525,26 € (7%).

- Phase 6 : Extension de la ZA de Niederhergheim Ouest.
Montant HT du projet : 1 060 971,00 € / Subvention FRED : 2 271,56 € (3,73 %).

Cette proposition a été validée, à l'unanimité, le 20 janvier 2016 par le comité de pilotage. Le Conseil Général a donné son accord par courrier du 25 janvier 2016. La demande a également été validée au comité technique interministériel (C.T.I) le 3 février 2016.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** le projet d'avenant technique n°2 au Plan Local de Redynamisation du Haut-Rhin.
- **autorise** le Président de signer l'avenant technique n°2 (en annexe) relatif à cette modification.

Point n° 08 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REPARTITION DU FINANCEMENT DU RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL DE LA COMMUNE DE MEYENHEIM

Dans le cadre de ses compétences obligatoires de "Développement économique", le Conseil de Communauté lors de sa séance du 1^{er} octobre 2014 a décidé la programmation et la mise en œuvre d'une zone d'activités à Meyenheim. Dans cette perspective, les parcelles à aménager devront être raccordées au réseau gaz, inexistant à ce jour sur la commune de Meyenheim.

Par délibération en date du 25 mars 2015 le Conseil Municipal de Meyenheim a demandé au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, auquel la commune est adhérente, d'engager la procédure pour la desserte de la commune en gaz naturel.

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Comité du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a attribué la concession gaz à CALEO, incluant une contribution financière du Syndicat aux travaux de raccordement, arrêtée à la somme de 208 000 €. Il est précisé que le Syndicat n'est pas habilité à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la charge des collectivités adhérentes en matière de distribution de gaz.

La convention annexée à la présente délibération (annexe 1) a pour objet de définir les modalités de répartition des participations financières au raccordement de la commune entre les différentes parties concernées par le projet. Les collectivités locales s'engagent à contribuer au projet à hauteur de 40% du montant de la participation du Syndicat, soit 83 200 €.

Ainsi, il est proposé que la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin participe par le biais du versement à la Commune de Meyenheim, d'un fonds de concours d'un montant de 83 200 €, dans les conditions fixées par l'article L5214-16 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- **d'autoriser** le versement, à la Commune de Meyenheim, d'un fonds de concours d'un montant de 83.200 € pour financer le raccordement de la commune au réseau de gaz naturel indispensable à la viabilisation de la zone d'activité en cours d'aménagement par la CCCHR,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention relative au versement du fonds de concours précité (annexe 2)
- **d'inscrire** les inscrits nécessaires au compte n° 20414-12 "Subventions d'équipement aux organismes publics".
- **d'autoriser** le Président à signer la convention tripartite de répartition du financement du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de la commune de Meyenheim à intervenir avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin et la commune de Meyenheim.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** les propositions ci-dessus.

Point n° 09 – DIVERS ET INFORMATIONS

- Dans le cadre de l'élaboration du **GERPLAN** de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, nous entamons désormais une phase importante de la concertation.
Des ateliers de travail thématiques sont organisés le 22 mars à 18 h au Palais de la Régence.
Ces tables rondes ont pour objectif de réunir des élus, techniciens, institutions, associations afin de définir et approfondir collectivement les nombreux thèmes et problématiques pouvant être traités à travers un programme d'actions.
Tous les délégués communautaires ont été destinataires d'une invitation et sont cordialement invités à participer à cette soirée.
- **Conseil de Communauté** : Mercredi 30 mars 2016 à Ensisheim : Budget

Puis plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur Michel HABIG Président, clôt la séance à 21h00, M. Bernard HOEGY, Maire de Réguisheim invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
Séance du 23 février 2016**

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée : aménagement de la rue des acacias à Munwiller
- Point 05** - Débat d'orientations budgétaires 2016
- Point 06** - Convention de conseil et d'assistance aux collectivités avec l'ADAUHR
- Point 07** - Avenant technique n° 2 au Plan Local de Redynamisation
- Point 08** - Attribution d'un fonds de concours et signature d'une convention de répartition du financement du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de la commune de Meyenheim
- Point 09** - Divers et information

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
	GUIGNOT Alain		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	COCQUERELLE Delphine		
	KREMBEL Philippe		
	THIRIET Emmanuelle		P. KREMBEL
	HEGY Patrice		
	COADIC Gabrielle		
	MARETS Patric		
MEYENHEIM	MISSLIN Christine		
	SANJUAN José		
	BOOG Françoise		

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
	FURLING Armand		
	MASSON Laurence		
MUNWILLER	WERNER Patrice		
	MENAUT Philippe		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	ALBRECQ Antoine	J.P. WIDMER	
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert		
	ZEMB Alain		
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard	R. MATHIAS	
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		
	LAPP Philippe		
	MULLER Bernard		
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne		
	PAULUS Frank		